

LES DÉCHÈTERIES

OÙ ET QUAND?

Douze déchèteries sont à votre disposition dans l'agglomération, avec des horaires identiques. Les jours d'ouverture sont propres à chaque site : consultez-les ci-dessous.

Toute l'année, de 9h à 12 heures et de 14h à 18 heures

Aytré

Chemin du Pontreau

Ouverte 7 jours sur 7 (sauf jours fériés)

Châtelailon-Plage

ZI St-Jean-des-Sables, rue du canal

Ouverte du lundi au samedi (sauf jours fériés)

Lagord

Rue des Godettes

Ouverte du lundi au samedi (sauf jours fériés)

Marsilly

Lieu-dit les Gaumenaïs

Ouverte les lundi, mercredi et samedi (sauf jours fériés)

Nieul-sur-Mer

Rue du Four à Chaux

Ouverte du mardi au samedi (sauf jours fériés)

Périgny

Rue Gustave Ferrié

Ouverte du mardi au samedi (sauf jours fériés)

Puilboreau

Rue Villeneuve

Ouverte les lundi, mercredi et samedi (sauf jours fériés)

La Rochelle-Laleu

Chemin de Dunkerque

Ouverte du lundi au samedi (sauf jours fériés)

La Rochelle-Rompsay

Rue Debussy

Ouverte 7 jours sur 7 (sauf jours fériés)

Sainte-Soulle

Lieu-dit La Suze

Ouverte du mardi au samedi (sauf jours fériés)

Sainte-Xandre

Rue de la Fontaine au Blanc

Ouverte du mardi au samedi (sauf jours fériés)

Salles-sur-Mer

Le Fief des pauvres

Ouverte les lundi, mercredi, jeudi, vendredi et samedi (sauf jours fériés)



LES DÉCHÈTERIES

QUE PEUT-ON Y DÉPOSER ?*

Tout ce qui ne va ni dans vos sacs ou bacs jaunes, ni dans la poubelle ordinaire, est en principe destiné à la déchèterie. Des agents sont là pour vous aider et vous diriger vers les bennes appropriées. Le dépôt sauvage est interdit et sévèrement puni par la loi.



- Encombrants (meubles, ferraille, gros appareils...)
- Gros cartons
- Déchets verts (feuillages, gazon)
- Produits toxiques
- Peintures et solvants
- Huiles
- Piles et batteries
- Déchets électriques et électroniques



ATTENTION!
Les déchèteries
sont réservées
aux particuliers.



BON À SAVOIR LES VÊTEMENTS



Ils ne sont pas acceptés en déchèterie,
donnez-les à une association caritative ou
à une entreprise de recyclage des tissus.

Exemple dans l'agglomération :
Association T'CAP éco - 05 46 41 79 09

* Sauf cas particuliers

LES DÉCHETS ÉLECTRIQUES & ÉLECTRONIQUES

DÉPOSEZ-LES EN MAGASIN
OU EN DÉCHÈTERIE

Téléphone portable, réfrigérateur, cuisinière, grille-pain, rasoir et autre télévision sont soumis à la réglementation D3E (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques).

Parce qu'ils contiennent des composants polluants ou précieux (cadmium, chrome, fluides frigorigènes, tubes cathodiques...) soumis à un recyclage particulier, **les distributeurs (grandes surfaces, magasins spécialisés...)** ont l'obligation de reprendre les anciens appareils lors de l'achat de tout appareil neuf équivalent.



Mais l'application de ce principe est parfois difficile à mettre en œuvre. C'est pourquoi, **les déchèteries de l'agglomération** (sauf Puilboreau) les acceptent également. Parmi ces appareils, l'association Blan'Cass à Aytré répare ce qui peut l'être.

Association Blan'Cass - 05 46 07 60 25

